



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2019

VERSION
ABRÉGÉE

INTRODUCTION

Depuis 1997, le Conseil fédéral décide tous les quatre ans, dans sa Stratégie pour le développement durable (SDD), des priorités politiques qu'il établit pour la mise en œuvre de celui-ci. Avec sa cinquième stratégie, qui concerne les années 2016 à 2019, le gouvernement helvétique renforce encore son engagement dans ce domaine.

Le plan d'action qui constitue le cœur de la SDD se fonde sur une vision à long terme de la vie et de la coexistence des habitants de la Suisse. Il en déduit des objectifs pour 2030 et présente les mesures que le Conseil fédéral veut mettre en œuvre durant la législature actuelle. La stratégie montre aussi comment la Suisse doit contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par les Nations Unies.

La SDD fournit un cadre de référence qui indique comment la Suisse doit évoluer à l'avenir dans différents secteurs importants. Elle a pour but de favoriser une politique de développement durable cohérente.

La présente version abrégée résume les principaux éléments de la stratégie et met en évidence les neuf champs thématiques définis dans le plan d'action.



LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son approche, le Conseil fédéral se fonde sur une définition du développement durable – largement admise au plan international – qui implique que la génération actuelle satisfasse ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs. Le développement durable accorde une importance équivalente à la capacité économique, à la solidarité sociale et à la responsabilité environnementale.

Deux aspects complémentaires sont inhérents à cette notion :

- tout d'abord l'idée que les capacités de l'écosystème mondial sont limitées ;
- d'autre part l'obligation morale de satisfaire les besoins essentiels de toutes les personnes, et notamment ceux des plus démunis.

Les hommes et les femmes doivent assumer davantage de responsabilités envers l'avenir, en se fondant sur l'équité entre les générations et entre les régions du monde. Au vu de ses possibilités financières et techniques, la Suisse est tenue de s'engager plus fortement que d'autres pays.

Le Conseil fédéral envisage le développement durable comme un concept directeur. Il ne s'agit pas d'une tâche sectorielle ponctuelle, mais d'une exigence qui touche tous les domaines politiques du niveau fédéral. Chaque décision politique doit tenir compte des trois dimensions du développement durable et évaluer soigneusement leurs répercussions.

La Suisse ne peut résoudre durablement les problèmes actuels et futurs que si toutes les parties prenantes réfléchissent et collaborent sur le modèle du partenariat. Cela concerne notamment les trois niveaux institutionnels, puisque de nombreuses compétences relèvent des cantons et des communes. Cependant, l'économie privée et la société civile jouent également un rôle prépondérant et sont appelées à s'engager pour le développement durable de notre pays.

FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE

Pour que la politique de développement durable déploie des effets sur le long terme, tous les acteurs doivent unir leurs efforts, aussi bien les décideurs des divers niveaux étatiques que leurs partenaires de l'économie privée, de la société civile ou des sciences. C'est la raison pour laquelle ils ont tous été intégrés dès le début à l'élaboration de l'actuelle SDD, dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes. Ce dernier avait pour but d'élaborer un plan d'action reposant sur une assise aussi large que possible et de mettre en place les premiers éléments d'une mise en œuvre coordonnée.

Les participants ont débattu de leurs intérêts, de leurs perspectives et de leurs objectifs en matière de développement durable, puis émis des souhaits pour la prise en compte de ceux-ci dans la stratégie. Le dialogue a réuni des représentants de la société civile, de l'économie, des sciences, des autorités cantonales et communales, ainsi que de l'administration fédérale.

Les résultats de ce débat mené de manière constructive ont aidé à identifier les champs thématiques les plus importants dans lesquels agir en priorité.

Intégration du développement durable au plan national

La Constitution fédérale mentionne le développement durable à plusieurs reprises. Celui-ci fait partie intégrante du but suprême de la Confédération, au même titre que la prospérité commune, la cohésion interne et la diversité culturelle. De nombreux autres alinéas présupposent implicitement un développement durable lorsqu'ils mentionnent par exemple la conservation durable des ressources naturelles, l'engagement en faveur d'un ordre international juste et pacifique, la promotion de la prospérité, le respect des droits de l'homme, l'aide aux populations dans le besoin ou la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Depuis 2009, la SDD est intégrée au message du Conseil fédéral sur le programme de la législature. Le gouvernement souligne ainsi l'importance croissante qu'il accorde au développement durable et associe encore plus étroitement ces deux instruments stratégiques. Alors que le programme de la législature décrit les principaux projets prévus pour les quatre années concernées, la stratégie est axée sur des perspectives à long terme.

Intégration du développement durable au plan international

Les défis toujours plus grands qui se posent à l'échelle planétaire ne peuvent être surmontés qu'en agissant de concert et en coordonnant les efforts de la communauté internationale. En septembre 2015, le Conseil fédéral et des chefs d'États et de

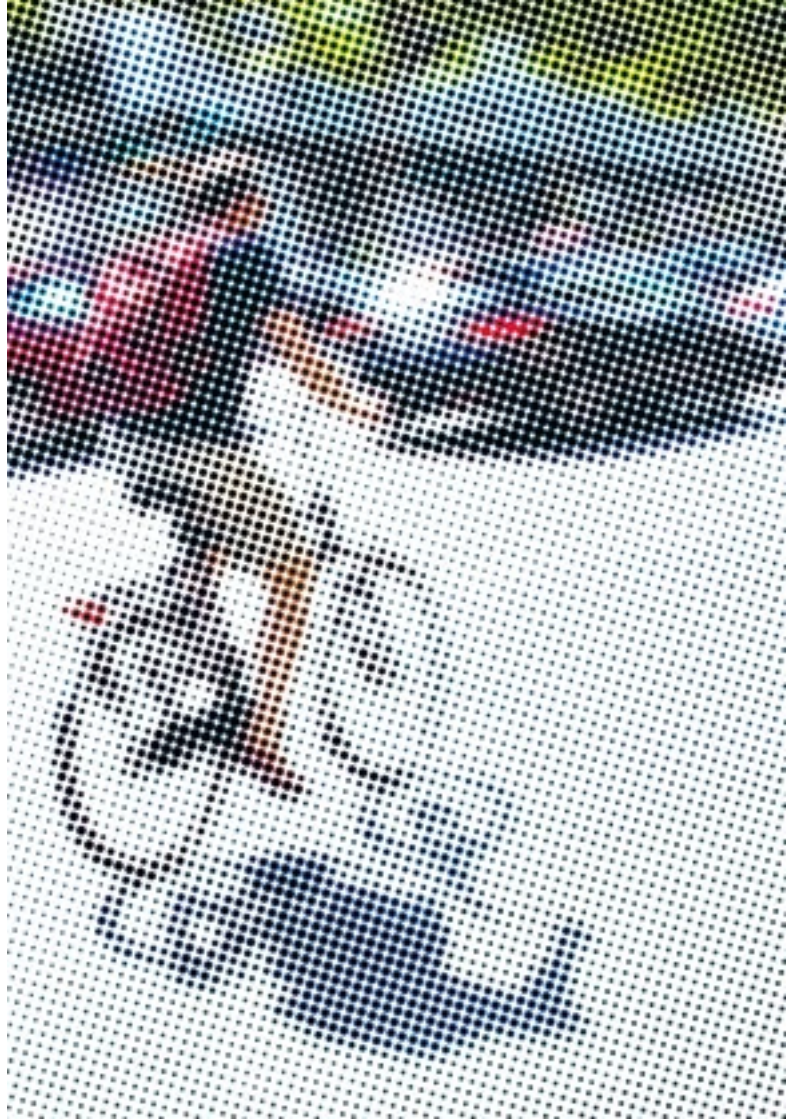


gouvernements représentant presque tous les pays du monde ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui se fonde sur les décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et formule 17 objectifs mondiaux dans ce domaine. La Suisse s'est fortement engagée en amont en faveur de l'élaboration de l'Agenda 2030 et l'a passablement influencé.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent le cœur de l'Agenda 2030, sont valables pour tous les pays. Ils concernent le développement social, économique et écologique de la planète. Très généraux et ambitieux (voir la vue d'ensemble à la page suivante), ces objectifs sont précisés sous la forme de 169 cibles concrètes. Ils succèdent aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en vigueur jusqu'en 2015.

L'Agenda 2030 n'est pas contraignant au plan juridique, mais il constitue un cadre de référence important pour tous les pays, et notamment pour la Suisse. Le Conseil fédéral le prend très au sérieux et s'engage pour sa mise en œuvre sur le plan national et international. Il a l'intention d'axer le plus possible la politique suisse de développement durable sur l'Agenda 2030 et de faire concorder progressivement les ODD avec ses propres objectifs dans ce domaine.

En tant qu'instance supérieure des Nations Unies, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) accompagne la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il se réunit régulièrement sous l'égide de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (ECOSOC). La Suisse s'engage activement dans les organes internationaux et rendra compte régulièrement des progrès qu'elle réalise. Un premier rapport national destiné aux Nations Unies est prévu pour 2018.



Vue d'ensemble des objectifs de développement durable

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Établir des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

PLAN D'ACTION 2016-2019

Le plan d'action de la SDD est structuré en neuf champs thématiques particulièrement importants pour le développement durable. Il décrit une vision à long terme, les objectifs à l'horizon 2030, ainsi que les mesures concrètes que le Conseil fédéral souhaite mettre en œuvre au cours de la législature actuelle. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces mesures représentent les priorités fixées dans chaque politique sectorielle.

Pour chaque champ d'action, la vision à long terme décrit un état idéal vers lequel il faut tendre pour parvenir à une Suisse durable. Bien que non contraignante, cette vision montre dans quelle direction le pays doit se développer à long terme. C'est à partir de celle-ci que sont présentés les principaux défis auxquels la Suisse est confrontée, ainsi que les objectifs que le Conseil fédéral souhaite atteindre jusqu'en 2030. Ces derniers ne sont pas contraignants non plus au plan juridique, ils peuvent donc être mis en œuvre avec souplesse.

La vue d'ensemble ci-après présente les champs d'action de manière très résumée. Les versions complètes de la vision à long terme, des objectifs et des mesures peuvent être consultées dans la SDD ou sur le site Internet de l'ARE : www.are.admin.ch/sdd.

Consommation et production

L'impact environnemental de la consommation excède ce que la nature peut supporter. Les biens et les produits que les Suisses possèdent et consomment sollicitent de grandes quantités d'énergie et de ressources naturelles. Une partie non négligeable d'entre eux sont en outre produits à l'étranger dans des conditions de travail insatisfaisantes.

La Confédération cherche donc à améliorer, au sein de la population, la compréhension des conséquences écologiques et sociales de cette consommation. Par ailleurs, les entreprises helvétiques doivent assumer leur responsabilité sociétale en Suisse et à l'étranger. Il faut parvenir à une production utilisant efficacement l'énergie et les ressources, en veillant à employer celles-ci avec plus de retenue, mais aussi à refermer les cycles de matériaux, grâce au recyclage notamment.

L'alimentation revêt une importance particulière, puisqu'elle induit, au plan mondial, plus du tiers de la consommation d'énergie et une grande partie des émissions de dioxyde de carbone.

Développement urbain, mobilité et infrastructures

Depuis des décennies, les zones bâties s'étendent en Suisse, tout comme les surfaces d'infrastructures de transport. Les bonnes terres agricoles ne cessent ainsi de diminuer, et la nature souffre de la pression permanente exercée sur le paysage. Le recul de la nature implique une baisse de la qualité de vie de la population, et réduit l'attrait du pays pour les touristes. Il faut donc veiller à préserver les paysages naturels et ruraux de la Suisse, et les protéger en bonne partie des nouvelles constructions. Les nouveaux logements doivent si possible être créés à l'intérieur du milieu bâti. La Confédération axe l'aménagement du territoire sur des centres urbains de petite taille qui proposent à la fois des logements, des emplois, des surfaces de détente et des activités culturelles. Une planification des transports réfléchi et fondée sur les besoins doit toucher tous les groupes de population de toutes les régions du pays, afin de leur permettre des déplacements fiables et sûrs.

L'accroissement de la mobilité et l'extension des surfaces de logement font aussi progresser la consommation d'énergie. Les nouveaux bâtiments doivent donc être optimisés de ce point de vue et édifiés selon des normes de construction durables. Le bâti existant doit être assaini, en tenant compte des impératifs de la protection du patrimoine.

Énergie et climat

L'énergie consommée en Suisse provient en grande partie de sources non renouvelables, ce qui exerce un impact négatif notamment sur le climat et l'environnement. Afin de contenir le réchauffement planétaire en dessous de 2° C par rapport aux valeurs préindustrielles, comme convenu au plan international, d'importantes mesures doivent être prises dans le domaine énergétique. À l'avenir, l'approvisionnement du pays doit se fonder sur des sources sûres et renouvelables qui n'entraînent que peu ou pas du tout d'émissions de dioxyde de carbone. La production indigène d'énergie renouvelable doit nettement augmenter.

D'ici à 2030, la Suisse souhaite ramener ses émissions de gaz à effet de serre à la moitié de celles de 1990. Pour cela, chaque personne devrait consommer un tiers d'énergie en moins qu'en 2000. Dans le même temps, la consommation d'électricité devrait reculer de 10 %. Des programmes d'encouragement et des instruments de régulation existent déjà pour atteindre ces objectifs, par exemple dans les domaines de la mobilité ou des bâtiments.

Par ailleurs, les effets des changements climatiques se font déjà sentir. La stratégie se penche donc aussi sur les dangers naturels qu'ils induisent. Un monitoring ciblé doit prévenir les risques et assurer la protection des fondements de la vie humaine.

Ressources naturelles

Le sol, l'air, l'eau et la forêt font partie des ressources naturelles de la Suisse, tout comme les matières premières – qu'elles soient renouvelables ou non. Cependant, le pays en utilise actuellement plus que ce qu'autoriserait le principe de développement durable, notamment sous la forme d'agents énergétiques ou de matériaux.

De nos jours, en Suisse, l'air et les eaux sont nettement moins pollués par les substances chimiques qu'il y a quelques années. Toutefois, des micropolluants – tels que des résidus de médicaments – menacent toujours les eaux, et les poussières fines affectent la qualité de l'air. La situation de la biodiversité n'est pas réjouissante non plus et ne cesse de se dégrader depuis des années. Pour conserver la diversité naturelle à long terme, la Confédération prévoit de renforcer le réseau d'aires protégées, afin que les espèces menacées y trouvent un habitat sûr. Le sol doit en outre être utilisé avec plus de ménagement, de manière à lui permettre de remplir ses fonctions. Cela concerne surtout l'agriculture, qui doit être axée davantage sur des critères écologiques.

Cependant, près de 70 % de la consommation suisse de ressources concernent l'étranger. La Confédération souhaite donc s'engager davantage, au plan international, pour des modèles de production et de consommation durables.

Système économique et financier

La prospérité de la Suisse repose sur une économie robuste et fonctionnelle, qui se distingue par sa qualité, son intégrité et sa stabilité. Or celle-ci doit disposer de conditions optimales pour être productive et subsister dans la concurrence internationale. La Confédération crée ces conditions grâce à son budget équilibré et à sa politique économique, qui respecte les limites des systèmes naturels tout en misant sur la croissance, sur la résilience et sur la hausse de la productivité du travail.

L'économie privée constitue un partenaire incontournable pour préserver la biocapacité de la Terre, que l'on sollicite excessivement de nos jours. Le Conseil fédéral compte donc sur les efforts des entreprises suisses et crée de son côté des conditions favorables à une économie verte, qui préserve les ressources, accroît l'efficacité et s'améliore sans cesse grâce au dialogue qu'elle entretient avec les sciences et la société. Le but est d'éviter que les habitants actuels vivent aux dépens des générations futures.

Par ailleurs, la Confédération s'engage au plan national et international en faveur d'une stabilisation du secteur financier. Elle combat par exemple les flux financiers déloyaux ou même illégaux – liés notamment à la fraude fiscale, au blanchiment ou à la corruption – et prend des mesures préventives dans ce domaine.



Formation, recherche, innovation

La Suisse figure parmi les nations les plus avancées dans le domaine scientifique. La formation, la recherche et l'innovation y sont considérées comme les fondements de la prospérité commune, de la cohésion sociale et de la compétitivité du pays. Le développement durable implique lui aussi un bon niveau général de formation. Le système de formation, de recherche et d'innovation de la Suisse doit permettre aux personnes concernées de comprendre l'importance du développement durable et de participer activement à sa mise en place.

La Confédération prévoit donc d'intégrer encore plus solidement le développement durable dans le système de formation et de l'étendre de l'école obligatoire à l'ensemble des secteurs pédagogiques. À l'avenir, il doit aussi gagner en importance dans les programmes des écoles professionnelles et gymnasiales.

À l'étranger, la Suisse soutient de même des programmes visant à renforcer le développement durable. Elle participe ainsi activement à des initiatives de ce type lancées par l'ONU ou l'UNESCO. Dans ce champ d'action, un principe important consiste à éviter l'exclusion : aucune caractéristique individuelle – qu'elle soit physique, mentale, sexuelle, sociale, économique ou culturelle – ne saurait bannir une personne du système de formation.

Sécurité sociale

Les institutions de la sécurité sociale doivent permettre à toute la population de participer à la vie économique et à la société. Depuis des années, le nombre de retraités ne cesse d'augmenter par rapport au nombre de personnes actives. Cette évolution affecte la sécurité sociale et exige une réponse au plan politique. Les coûts des assurances sociales très développées de la Suisse – AVS et AI, par exemple – ne doivent pas être reportés sur les générations futures.

En Suisse, quelque 8 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les personnes concernées ou menacées doivent pouvoir s'intégrer au plan professionnel et social. Il convient de mieux coordonner les assurances sociales de manière à éviter que certaines personnes ne sombrent dans la pauvreté.

Ces dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans l'intégration des personnes handicapées physiques, mais il reste beaucoup à faire dans le cas des maladies mentales. Il convient aussi de mieux intégrer les personnes à protéger, par exemple les requérants d'asile. Leur situation doit s'améliorer grâce à une meilleure répartition entre les cantons, à des procédures rapides et à une protection juridique efficace.



Cohésion sociale et égalité des sexes

La cohésion sociale de la Suisse constitue un enjeu majeur pour le Conseil fédéral, qui cherche à la renforcer. Tous les habitants doivent disposer des mêmes chances de s'épanouir au plan personnel et professionnel, de participer à la vie sociale du pays et de s'investir au plan politique. Les barrières sociales et les structures discriminatoires doivent être abolies.

Les hommes et les femmes, les générations, les religions, les régions et les communautés linguistiques doivent entretenir des relations d'égal à égal fondées sur le respect. Les cultures vécues en Suisse doivent apprendre les unes des autres et s'enrichir mutuellement. L'acceptation de l'autre et la tolérance revêtent une importance particulière. Il faut combattre les problèmes liés au manque d'intégration réciproque afin de réduire autant que possible les coûts qui en résultent.

La Confédération crée par ailleurs un cadre favorable à l'égalité des droits. Des progrès restent notamment à faire en ce qui concerne les écarts salariaux entre les sexes. La Confédération souhaite également favoriser la compréhension entre les générations et mieux protéger les personnes contre les violences domestiques et l'oppression au sein de la famille.

Santé

L'état de santé de la population helvétique n'a jamais été meilleur qu'actuellement. Certains risques sanitaires persistent toutefois, et les changements qui affectent la planète en amènent de nouveaux, qui se propagent grâce aux déplacements de l'homme. Les maladies mentales sont aussi plus fréquentes, par exemple parce que des personnes sont surmenées au travail. Les dépendances constituent un autre problème. Le Conseil fédéral souhaite diminuer en particulier la prévalence de ces maladies non transmissibles et éviter des décès prématurés. Par ailleurs, des dispositions doivent être prises du point de vue économique et sur le plan du personnel afin de maintenir sur la durée le niveau d'accès aux soins malgré le vieillissement de la population.

Jusqu'ici, notre système de santé privilégiait surtout le traitement des maladies, mais la Confédération compte en faire davantage dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Il s'agit par exemple de réduire de 10 % – par rapport à 2015 – la proportion d'habitants qui ne bougent pas assez. La population doit en outre développer ses compétences en matière de santé.

MISE EN ŒUVRE

La Confédération souhaite montrer l'exemple. C'est pourquoi elle tient compte des principes du développement durable dans toutes ses activités – par exemple dans ses achats publics, dans sa conduite du personnel, dans la gestion de ses biens immobiliers ou dans la protection de l'environnement liée à l'exploitation. Elle mène depuis 2006, à l'échelle de toute l'administration, le programme de gestion des ressources et de management environnemental RUMBA. En huit ans, celui-ci a permis de réduire de près d'un quart l'impact environnemental par emploi à plein temps. L'efficacité énergétique doit en outre progresser de 25 % d'ici à 2020 dans l'administration fédérale, dans le domaine des EPF et dans les entreprises proches de la Confédération.

La Confédération mise sur la collaboration avec ses partenaires et les soutient dans la mise en œuvre

La Confédération améliore les fondements du développement durable dans tout le pays : elle soutient par exemple d'autres acteurs, ou lance et coordonne des activités. Le Forum du développement durable a ainsi pour but de mettre en contact les représentants de l'administration fédérale et ceux des cantons, des régions, des villes et des communes. Un débat entre les diverses parties prenantes se développe par ailleurs dans le cadre du Dialogue 2030 pour le développement durable, qui doit

renforcer la coopération entre acteurs et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse.

La Confédération propose en outre des instruments de mise en œuvre, tels qu'une évaluation de la durabilité des démarches et dossiers politiques, qui aide à optimiser ceux-ci du point de vue du développement durable – qu'ils se situent au niveau de la stratégie, du plan, du programme ou du projet. L'identification systématique des répercussions directes ou indirectes de l'objet analysé constitue le cœur de cette méthode. L'évaluation de la durabilité permet de comparer des variantes et de mettre en évidence des conflits d'objectifs. Les connaissances qui en sont issues créent les conditions indispensables à une conception cohérente des projets politiques.

Afin d'observer les progrès réalisés sur la voie du développement durable, le système d'indicateurs MONET montre depuis 2003, pour diverses thématiques importantes, comment évolue la Suisse. Environ vingt cantons et vingt villes mesurent en outre leur développement durable à titre volontaire dans le cadre du Cercle Indicateurs, qui a pour tâche centrale d'évaluer régulièrement celui-ci à un niveau stratégique et politique.

Le Programme d'encouragement pour le développement durable, quant à lui, soutient concrètement et directement des démarches menées au plan local. Pour cela, la Confédération rassemble des exemples de bonnes pratiques et organise un échange d'expériences régulier entre les représentants des cantons et des communes. Dans ce contexte, les quartiers



constituent un thème récurrent : à leur échelle, la mise en œuvre des principes du développement durable se révèle particulièrement prometteuse.

La Confédération s'engage au plan international

Par l'intermédiaire de la coopération internationale, de la politique extérieure et de la politique économique extérieure, la Confédération s'engage fortement en faveur du développement durable au plan mondial. Dans ce contexte, les buts suivants occupent une place essentielle : élimination de la pauvreté extrême sous toutes ses formes, élimination des risques planétaires, soulagement des populations dans le besoin, protection et utilisation judicieuse des ressources naturelles, respect des limites de la Terre, promotion de la paix et émergence de sociétés inclusives, ainsi que respect des droits de l'homme.

Dans cette perspective, la Confédération s'engage pour la mise en place d'un cadre complet, cohérent, fonctionnel et efficace qui favorise la mise en œuvre du développement durable de l'échelle globale à l'échelle locale. Parallèlement aux efforts consentis par l'intermédiaire de sa politique intérieure, elle fournit ainsi une contribution concrète à l'application de l'Agenda 2030 au plan international.

LIENS ET DOCUMENTS

Dialogue 2030 : www.agenda2030.admin.ch/dialogue2030

Forum du développement durable : www.are.admin.ch/forumdd

MONET : www.monet.admin.ch

Cercle Indicateurs : www.are.admin.ch/cercleindicateurs

Programme d'encouragement pour le développement durable :

www.are.admin.ch/programmeencouragement

Démarches de développement durable : www.are.admin.ch/demarches

Bonnes pratiques : www.are.admin.ch/bonnespratiques

Conseil fédéral suisse : **Stratégie pour le développement durable 2016-2019**, 2016, OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, no d'article 812.082.f

Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) :
La Suisse sur la voie du développement durable – Points de repères, 2012, OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, no d'article 812.054.f

Toutes les publications mentionnées peuvent être commandées ou téléchargées en version imprimée ou au format PDF sur www.are.admin.ch/publications.

IMPRESSUM

Éditeur : Office fédéral du développement territorial (ARE)

Production : Sinnform AG, Bâle

Diffusion : OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, no d'article 812.083.f,
www.publicationsfederales.admin.ch

Papier : Rebello Recycling

Également disponible en allemand, en italien et en anglais

